



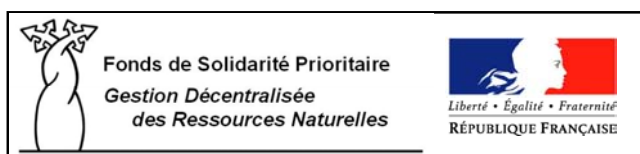
ETUDE DE LA FILIERE APICULTURE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE L'EXPORTATION

- SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS -

Rapport final

Février 2004

Karine LAGARDE
Nirinarisoa RAKOTOVELO



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
SUISSE - MADAGASCAR

SOMMAIRE

PARTIE I.INTRODUCTION	3
I Contexte	3
II Objectifs de l'étude	3
II.1 Objectif général	3
II.2 Objectifs particuliers	4
III Méthodologie	5
PARTIE II.CONTEXTE DE LA FILIERE APICULTURE	7
I Contexte mondial	7
II Contexte national	8
II.1 Contexte géographique et écologique	8
II.2 Contexte historique et économique	8
II.3 contexte institutionnel	9
PARTIE III.ELEMENTS D'ANALYSE SYNTHÉTIQUE	13
I Concurrences et complémentarités régionales	13
I.1 La saisonnalité des activités apicoles	13
I.2 Le niveau de technicité	14
I.3 L'apport économique de l'activité apicole	16
I.4 Le système de commercialisation : Flux commerciaux et offres globales	19
II Les impacts du développement de l'apiculture sur la préservation des ressources naturelles	22
III Les perspectives à l'exportation	24
IV Les contraintes et atouts	25
IV.1 Les contraintes	25
IV.2 Les atouts	31
PARTIE IV.LES RECOMMANDATIONS	33
I Au niveau de la production	33
I.1 Rattraper les retards technologiques	33
I.2 Faciliter l'accès aux matériels	34
II Au niveau de la commercialisation	34
III Au niveau de l'organisation de la filière	35
IV Au niveau de l'Environnement	36
V Au niveau institutionnel	38

PARTIE I. INTRODUCTION

I Contexte

L'activité apicole est une pratique exercée depuis longtemps par les ruraux malgaches que ce soit en cueillette ou en élevage.

Plusieurs projets de développement ont entrepris des actions visant l'intensification de cette filière au niveau de leurs paysans cibles car c'est une activité rémunératrice pouvant améliorer les conditions d'existence des paysans. C'est également une pratique qui dépend en grande partie de l'utilisation des ressources naturelles dont la bonne gestion et la préservation sont des facteurs importants à prendre en compte pour le développement économique du monde rural et par voie de conséquence, qui participe à la lutte contre la pauvreté.

Entre 1920 et 1940, les produits de l'apiculture constituaient la troisième source de revenus de Madagascar. En 1929, 25.000 tonnes de miel ont été destinées à l'exportation.

Les exportations malgaches de miel ont progressivement diminué et ont même totalement cessé en 1951 pour ne reprendre que plusieurs années après.

Une grande demande s'est manifestée au niveau du marché national à partir de l'année 2000 due aux besoins des industries de confiseries de la capitale. Mais pour ce qui est du miel de qualité, la capacité de ce marché semble être assez restreinte pour justifier une grande intensification de la production apicole.

C'est ainsi qu'à l'issue d'un atelier de travail qui a réuni quelques organismes de développement tels que AFDI, FERT, SAHA et La Pépinière de la Mania, des institutions étatiques et des opérateurs privés, il a été question d'élaborer un plan d'actions afin de relancer les exportations des produits apicoles malgaches.

De ce fait, il a alors été question d'entreprendre une étude sur la situation actuelle et les potentiels de la filière apiculture où seront considérés les aspects économique, réglementaire, et l'impact environnemental de l'activité.

A l'initiative du Programme SAHA et du FSP GDRN¹, cette étude a été menée à partir du mois de juin 2003. Les investigations ont été réalisées au niveau du marché de commercialisation d'Antananarivo et au niveau de six régions apicoles : Manjakandriana – Ambositra/Fianarantsoa – Manakara/Mananjary – Morondava – Toamasina/Moramanga – Majunga/Région SOFIA.

Les enquêtes sur terrain se sont déroulées entre fin juin et fin octobre 2003.

II Objectifs de l'étude

II.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'intervention est de permettre aux intervenants de la filière apicole malgache d'avoir les informations nécessaires permettant **d'intervenir sur une reprise de l'exportation des produits apicoles malgaches** et également d'orienter les actions d'appui aux ruraux malgaches sur le développement de l'activité en tenant compte de l'importance de la préservation de l'environnement et du transfert de gestion des ressources renouvelables.

¹ Fond de solidarité Prioritaire – Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles

II.2 OBJECTIFS PARTICULIERS

La présente intervention a comme objectifs principaux de :

1. **Fournir une image globale de la filière apicole** de l'amont à l'aval de celle-ci. Cet état des lieux se construira en terme d'identification et d'analyse :
 - des principales zones de production, des types de circuits de commercialisation (marché local, national ou d'exportation...), en appréciant l'importance des volumes produits et écoulés, des qualités fournies et recherchées et les fluctuations saisonnières significatives. C'est savoir ce qui est produit, où en quelles quantités, et comment cela circule jusqu'au consommateur.
 - des acteurs de la filière (producteurs, commerçants, transformateurs...), de leurs fonctions et relations dans la filière et de leurs stratégies techniques (notamment les modes de cueillette et d'élevage), sociales ou commerciales à partir de leurs motivations et leurs principales contraintes pour établir une typologie des acteurs, des pratiques rédhitoires pour obtenir une qualité satisfaisante. C'est savoir qui fait quoi et avec qui, comment et pourquoi.
 - de la viabilité économique de la production de miel de qualité en tenant compte de la fiscalité (redevances et ristournes)

2. **Evaluer les opportunités des produits apicoles** (miel, cire, gelée royale, propolis) **sur le marché à l'exportation** :
 - connaître les besoins et les attentes des marchés U.E, U.S.A, CH en terme de quantité, qualité, procédures d'analyse des résidus, conditions d'achat.
 - connaître la fiscalité et la réglementation des produits apicoles malgaches destinés à l'exportation.

3. **Apprécier l'impact du développement de la filière apicole sur la réussite des processus de transfert de gestion** des ressources naturelles.
 - rechercher les expériences existantes d'Activités Génératrices de Revenu ayant eu un impact sur la protection et la gestion des zones boisées.
 - évaluer dans quelle mesure la fiscalité locale sur les produits forestiers non ligneux (produits apicoles) et ligneux pourrait être utilisés par les collectivités pour gérer la Ressource Naturelle.
 - évaluer les efforts qui pourraient être faits par les acteurs de la filière pour entretenir, protéger et reboiser les espaces naturels de production.

4. **Proposer des actions** à envisager pour un meilleur développement de la filière apicole. Les propositions concerneront :
 - les actions d'ordre technique, organisationnel, social, commercial à prendre en compte pour solutionner les contraintes et problématiques de la filière dans sa globalité ;
 - la recherche de mesures complémentaires pour la mise en place de transfert de gestion dans le but de mener une meilleure protection de l'environnement par les communautés de base ;
 - la mise en place d'un plan de surveillance dans le cadre des produits apicoles de qualité destinés à l'exportation ou au niveau national.

Les suggestions ainsi formulées permettront aux acteurs d'appui de la filière d'orienter leurs actions aux opérateurs de la filière, des producteurs jusqu'aux commerçants.

Outre ce document de synthèse, différents dossiers ont été également produits :

- Six documents relatifs aux six régions étudiées
- Un document sur le marché de commercialisation d'Antananarivo
- Un document sur le volet Environnement
- Un document sur la perspective du marché à l'exportation
- Un document des Annexes

Un aperçu a été aussi effectué au niveau de la situation de la filière apiculture de la région d'Antsiranana sans que les investigations sont allées en profondeur.

III Méthodologie

En amont de l'étude, une collecte d'informations bibliographiques

En amont de l'étude, une **synthèse bibliographique** des études sociales économiques ou techniques disponibles sur l'apiculture a été réalisée. Elle a permis d'obtenir des références sur l'évolution de la filière. A ce stade, une **série d'entretiens** avec des personnes ressources ayant une bonne connaissance de l'environnement économique, technique ou institutionnelle de la filière a été aussi effectuée. Elle doit aboutir à bien cerner le contexte de la filière.

Cette phase a permis, en outre, de préparer les enquêtes dans les différentes régions ciblées (zonage, personnes cibles, préparation des guides d'entretien semi-directif, des hypothèses de travail ...).

Une approche essentiellement qualitative

Avec la nécessité d'intervenir pour le court et moyen terme de la part des acteurs d'appui de la filière, des **approches permettant un aperçu rapide de la filière**, de son fonctionnement et ses caractéristiques ont été privilégiées. L'étude a mis en œuvre un dispositif léger pour collecter les informations utiles et pertinentes et s'est attachée à comprendre les mécanismes et fonctionnement des logiques existantes de la production à la consommation.

1. L'approche par filière permet de s'intéresser aux différents stades de l'élaboration des produits, depuis le producteur jusqu'au consommateur. Elle met en lumière des systèmes de production et des *échanges* où le *social*, *l'économique* et *la technique* sont liés. Par conséquent, réaliser un diagnostic pertinent nécessite de **multiplier les points de vue**, des sciences sociales aux sciences techniques, de la politique à l'économie.
2. La filière est considérée comme un espace de relations et de stratégies. Elle apparaît alors comme un **construit social où il importe d'analyser les stratégies** d'agents, les liens entre agents et les conflits d'objectifs (sur la qualité par ex.). De ce point de vue, l'observation directe et les **entretiens compréhensifs** (semi-directif) avec les enquêtés sont privilégiés, au détriment du passage de multiples questionnaires. Il implique un travail collectif de terrain important, réalisé par une équipe polyvalente.
3. La démarche est **exploratoire et itérative** ; les hypothèses et propositions sont spécifiées, alimentées et corrigées en permanence. Cette démarche permet de mieux cadrer la collecte de données en la limitant à celles réellement nécessaires à l'analyse et l'action. Le diagnostic rapide ne se veut donc pas exhaustif. La démarche repose sur l'approfondissement de 8 points particuliers travaillés en 2 étapes :
 - ➔ « suivre le produit à travers les hommes »
 - Déterminer les étapes techniques du produit, l'élaboration de la qualité

- Les étapes marchandes du produit, l'élaboration des prix
 - Les saisons de production, de collecte, de commercialisation...
 - Les espaces de la filière (carte géographique)
 - « suivre les hommes qui s'occupent du produit »
 - Données historiques : anciennes et récentes (analyse en terme de rupture)
 - Les types de stratégies des acteurs
 - Les intervenants extérieurs
 - Les liens entre types d'acteurs (carte de filière)
4. Le choix de la démarche est qualitative et **se satisfait des ordres de grandeur**.
L'approche quantitative et qualitative des filières repose sur des objectifs et des méthodes distinctes mais aussi complémentaires. L'approche quantitative, résolument économique et comptable, n'apporte finalement que peu de choses pour comprendre les stratégies d'agents, leurs liens et leurs contraintes. L'approche qualitative, résolument sociale, n'apporte pas plus sur l'importance des flux des produits ou des coûts.

Ces défauts pourront être corrigés dans un deuxième temps par une quantification de certaines observations, si le besoin s'en fait ressentir pour guider la prise de décision.

PARTIE II. CONTEXTE DE LA FILIERE APICULTURE

I Contexte mondial

Le miel est un produit consommé par l'homme depuis fort longtemps. D'ailleurs la "cueillette" des essaims sauvages était déjà représentée sur les parois des grottes préhistoriques. De nombreuses cultures ont ensuite attribué à l'abeille une valeur symbolique particulière, voire un statut d'animal sacré, et le miel, aliment et médicament, a été utilisé comme offrande rituelle.

Il reste aujourd'hui un aliment apprécié pour ses qualités gustatives originales et pour sa richesse en énergie (Cf Annexe 19). La production mondiale excède 1 million de tonnes par an. Dans les pays les plus producteurs (Asie, Europe, Amérique). Les techniques apicoles sont très modernes et sont soumises à des réglementations et normes rigoureuses. En Europe, pour être considéré comme apiculteur professionnel, il faut exploiter au moins 150 ruches avec des apiculteurs qui possèdent jusqu'à 4 000 ruches.

L'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord sont les principaux producteurs de miel. En 2000, selon la FAO, 1 246 000 tonnes de miel ont été produites dans le monde dont

- 35,9 % par l'Asie (447 000 tonnes de production) où la Chine vient en tête (avec 250 000 tonnes),
- 23,3 % par l'Europe (290 000 tonnes)
- 16,5 % par l'Amérique du Nord et Centrale (205 000 tonnes).

Environ 30 % de cette production fait l'objet d'une transaction commerciale internationale. La Chine était le principal fournisseur mondial de miel mais suite au problème de trace de Chloramphénicol, les plus grands importateurs tels que l'Europe et l'Amérique du Nord ont abandonné l'approvisionnement en miel de Chine. L'Argentine, le Mexique et le Canada sont maintenant parmi les plus grands exportateurs mondiaux de miel.

Concernant les pays consommateurs de miel, le Japon importe quasiment la totalité de sa consommation : 40 000 tonnes de miel importé contre une production de 3 000 tonnes. L'Union Européenne (196 000 tonnes d'importation face à 110 000 tonnes de production) est également un grand pôle de consommation de miel avec les Etats-Unis d'Amérique (90 000 tonnes importés contre une production de 100 000 tonnes).

Les tableaux ci-après donnent un aperçu du commerce international du miel.

Tableau 1: Situation de la production et du commerce mondial de miel en 2000

Continent	Production (tonnes)	Importation (tonnes)	Exportation (tonnes)
Afrique	143 000	2 000	0
<i>Amérique du nord et Centrale</i>	<i>205 000</i>	<i>94 000</i>	<i>60 000</i>
Amérique du Sud	130 000	1 000	96 000
<i>Asie</i>	<i>447 000</i>	<i>64 000</i>	<i>121 000</i>
<i>Europe</i>	<i>290 000</i>	<i>209 000</i>	<i>84 000</i>
Océanie	31 000	0	12 000
Total Mondial	1 247 000	370 000	374 000

Source : FAO - 2000

Les quelques pays mentionnés dans le tableau ci-dessous se démarquent par l'importance de leurs importations ou de leurs exportations

Tableau 2: Le commerce extérieur de miel de quelques pays

Pays	Production (tonnes)	Importation (tonnes)	Exportation (tonnes)
Chine	252 000	6 000	104 000
USA	100 000	90 000	5 000
Argentine	93 000	0	88 000
Union Européenne (15 pays)	111 000	196 000	50 000

Source : FAO - 2000

Actuellement l'interdiction d'importation du miel de Chine sur les principaux importateurs (Union Européenne et USA) a engendré un grand déficit du marché mondial du miel. C'est donc une opportunité pour des pays « petits producteurs » de se professionnaliser pour essayer de combler ce déficit.

Si par le passé le miel malgache était très prisé au niveau du marché extérieur (notamment européen), cela n'est plus le cas actuellement en raison de la dégradation du niveau de qualité et du volume de miel produit. Toutefois, en 2000 et 2001, Madagascar a pu exporter respectivement 13,3 et 14,1 tonnes de miel à destination des Comores, de Maurice et la République de Corée. En 2002, cette exportation a été réduite à 0,8 tonnes

II Contexte national

II.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ECOLOGIQUE

Madagascar possède une variété écologique permettant aux abeilles de trouver des conditions optimales pour travailler. D'ailleurs la race d'abeille malgache : *Apis mellifera var unicolor* est une race travailleuse, docile et indemne de certaines maladies (la loque et la varois).

De plus, malgré une rapide évolution de la dégradation de la couverture forestière malgache, l'île dispose encore d'un potentiel mellifère sous exploité.

Du Nord au Sud et d'Est en Ouest, sans parler des Hauts Plateaux, du miel est produit avec diverses origines florales grâce aux multitudes de plantes mellifère (endémiques ou introduites comme l'Eucalyptus).

A Madagascar, la cueillette est une pratique encore dominante par rapport à l'apiculture dans les modes de production de miel à côté de l'apiculture

II.2 CONTEXTE HISTORIQUE ET ECONOMIQUE

Le miel a été l'un des principaux produits avec lesquels Madagascar a établi des relations commerciales avec l'extérieur. Entre 1920 et 1940, plusieurs milliers de tonnes de miel auraient été exportés et procurés des devises au pays. La qualité du miel s'est par la suite

détériorée en raison de diverses falsifications (ajouts de matières étrangères). Madagascar a donc perdu une bonne partie de son marché extérieur principalement l'Europe.

Actuellement, le commerce du miel n'apporte quasiment plus rien à l'économie du pays par rapport aux autres produits agricoles d'exportation. Ces quantités de miel exportées restent insignifiantes.

II.3 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Depuis la création de la Division de l'apiculture au sein du Ministère de la Production Animale et des Eaux et Forêts (MPAEF) en 1963, l'apiculture malgache a connu diverses assistances et appuis.

Au niveau des institutions publiques, différents Ministères sont impliqués dans le développement de la filière apiculture. Il s'agit :

- du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts ;
- et du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé.

II.3.1 Le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage de la Pêche (MAEP)

La Division de l'apiculture a été créée au sein de ce Ministère en 1963 pour développer l'apiculture qui constituait une importante source de revenus pour Madagascar.

Elle a été instaurée pour :

- Augmenter la production
- Améliorer la qualité
- Prévoir l'exportation
- Appuyer la commercialisation locale

De 1963 à 1972, la division a effectué des vulgarisations sur les techniques apicoles dans les 6 provinces de Madagascar. Le premier Centre de Traitement des Produits Apicoles (CTPA) a été créé à Fianarantsoa en 1972 et un autre à Manjakandriana en 1974. La mise en place des CTPA avait pour but d'apprendre aux apiculteurs le traitement par égouttage du miel. Ces centres devaient être gérés par les associations d'apiculteurs.

Vers 1983-1984, les centres ont arrêté de fonctionner suite à un problème financier après la crise générale de 1982.

En 1997-1998, la Division de l'Apiculture a été rattachée au Ministère de l'Elevage et après fusion des deux Ministères : de l'Agriculture et de l'Elevage, elle est à partir de 2002 sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) sous la Direction des Ressources Animales.

En 1999, les deux CTPA ont été mis en location gérance à des opérateurs privés.

II.3.2 Le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MEEF)

Ce Ministère est chargé de proposer et de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine de la protection de l'environnement : application de la législation, contrôle,

prévention, intégration des préoccupations environnementales dans les plans de développement économique et social.

A travers les CIREEF (Circonscription de l'Environnement et des Eaux et Forêts) qui sont les services déconcentrés de ce Ministère, ses attributions en relation de l'activité apicole consistent à l'appui, à l'accompagnement, au suivi des contrats de transferts de gestion des forêts. Ils contrôlent la bonne gestion des territoires transférés aux communautés de base après avoir notifié les contrats.

L'apiculture apparaît comme une des activités à développer pour accompagner le transfert de gestion même si elle n'est pas toujours retenue à chaque contrat.

II.3.3 Le Ministère de l'Industrialisation, du commerce et du Développement du Secteur Privé

Ce Ministère est chargé à veiller à la sécurisation de l'approvisionnement des marchés et à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'Etat en matière de commerce extérieur et intérieur.

La Direction de la Normalisation et de la Qualité certifie et veille à l'application des normes sur les produits commercialisés sur le marché interne et externe. Récemment créée au sein de ce Ministère, le Bureau des Normes de Madagascar est un organisme normalisateur et certificateur.

II.3.4 Les organismes et programmes privés de développement

Les appuis des organismes privés et des projets et programmes de coopération sur la filière apiculture se rapportent sur divers thèmes touchant à la fois le domaine technique, financier, socio-organisationnel et commercial.

Ces acteurs interviennent surtout en milieu rural et on peut citer :

- L'association AFDI (Agriculteurs Français et Développement International)
- Les antennes ADITE du CITE (Centre d'Information Technique et Economique)
- Le Programme FAO
- ONG HARDI (Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré)
- Le Projet PDRAB (Projet de Développement Régional d'Ambato-Boeny)
- Le PSDR (Projet de Soutien pour le Développement Rural)
- Le Programme SAHA
- Le CTHT (Centre Technique Horticole de Toamasina)
- Le Programme LDI (Landscape Development Interventions)
- Le FERT – FIFATA
- La Pépinière de La Mania
- L'ONG SAF FJKM
- L'ONG MIRAY

Le tableau de la page suivante récapitule les acteurs d'appui qui travaillent au niveau des régions d'étude :

Tableau 3 : Les types et les zones d'action des acteurs d'appui

Types d'appui	Manjakandriana	Ambositra	Fianarantsoa	Toamasina	Moramanga	Région Sofia	Mahajanga	Manakara/Mananjary	Morondava	Antsiranana
Technique	SAHA Sahafanilo	SAHA SAF FJKM DRDR	SAHA LDI	CTHT SAF FJKM		FERT KTM DRDR	PDRAB SRESA	AFDI, FAF, LPM, PNUD SRESA	SAHA SAF FJKM	
Financier	PSDR HARDI	CECAM	LDI PSDR	PSDR	PSDR Fondation Tany Meva	PSDR CECAM	PSDR		PSDR	
Commercialisation		SAHA SAF FJKM	LDI SAHA			FERT SAF FJKM		AFDI	SAH	AFDI
Socio-organisationnel	SAHA	SAHA FERT	SAHA			FERT		AFDI SAF FJKM	SAF FJKM SAHA FERT	AFDI
Préservation de l'Environnement / Transfert de gestion	SAHA		LDI	SAGE	CIREEF MIRAY, LDI ANGAP ONG Mitsinjo	CIREEF	ANGAP		SAHA CFPF	
Information/Echanges	SAHA	ADITE	SAHA	CTHT/ HAIRAHA			SRESA	AFDI SRESA	SAHA	AFDI
Fourniture de matériels apicoles		LPM	AFAFI	CTHT		LPM		FAF LPM		

En matière d'appui technique, la région de Manakara/Mananjary bénéficie de la présence et des actions de plusieurs organismes. Cette situation justifie sans doute l'avance des apiculteurs de cette région en matière de technique apicole.

Concernant les appuis environnementaux, plusieurs organismes travaillent dans la région de Moramanga en apportant leurs contributions au développement économique et social des ruraux à travers des actions de protection et de préservation de l'Environnement.

Notons que ces organismes travaillent encore avec plusieurs prestataires et partenaires dans leurs actions.

Ce sont les fournisseurs formels qui manquent car la plupart des matériels apicoles s'acquièrent par l'intermédiaire du secteur artisanal informel.

PARTIE III. ELEMENTS D'ANALYSE SYNTHETIQUE

I Concurrences et complémentarités régionales

I.1 LA SAISONNALITE DES ACTIVITES APICOLES

Les différentes régions apicoles étudiées offrent des calendriers de miellées plus ou moins diversifiées selon les saisons de floraison des plantes mellifères existantes.

Le tableau ci-après récapitule les saisons de récolte du miel dans les différentes régions d'études :

Tableau 4 : Les saisons de récolte de miel

	j	f	m	a	m	j	jl	a	s	o	n	d
Ambositra					=====							
										=====		
					(Miel d'eucalyptus)							
										(Miel de forêt)		
Antsiranana			=====							=====		
Mahajanga (Ambato boeny)			=====									
			(Miel de palissandre, de kapokier, et d'autres essences forestières variées)									
Fianarantsoa					=====							
					(A dominance miel d'Eucalyptus)							
Manakara/Mananjary									=====			
										(Miel de litchi)		
			=====									
			(Miel de Niaouli)									
			=====									
			(Miel d'eucalyptus)									
Manjakandriana	=====								=====			
	(Miel de forêt)								(Miel d'Eucalyptus)			
Menabe			=====									
			(Miel de palissandre, de jujubier, et d'essences forestières variées)									
Moramanga	===					=====				=====		
						(Miel d'Eucalyptus)				(Miel de forêt)		
Région Sofia					=====						=====	
					(A dominance miel de palissandre)							
Toamasina			=====						=====			
			(Miel de Niaouli, d'Eucalyptus, de Baie rose)						(Miel de litchi)			

A Madagascar, le miel est disponible tout au long de l'année mais les pics de production se situent durant les mois de mai, juin, juillet et août. C'est dans la région du Menabe que la saison de production est la plus importante de janvier à juin et correspond à une production de contre-saison par rapport aux autres régions.

Différents types de miel sont produits à Madagascar en fonction des ressources mellifères existantes. Le tableau suivant indique les régions étudiées avec respectivement les types de miel exploités :

Tableau 5 : Les types de miel dominants par région

Régions d'études	Types de miel dominant
Ambositra/Fianarantsoa	Miel d'Eucalyptus – miel de mimosa – miel d'essences forestières mélangées
Mahajanga (Ambato Boeny)	Miel de palissandre – miel d'essences forestières mélangées
Manakara/Mananjary	Miel de litchi – miel de niaouli – miel d'Eucalyptus
Manjakandriana	Miel d'Eucalyptus
Morondava	Miel de palissandre – miel de jujubier – miel d'essences forestières mélangées
Région SOFIA	Miel de palissandre – miel de mangue – miel d'essences forestières mélangées
Toamasina/Moramanga	Miel de litchi – miel d'essences forestières mélangées – miel d'Eucalyptus – miel d'agrumes et de cocotier

I.2 LE NIVEAU DE TECHNICITE

En matière d'apiculture, la dominance des techniques traditionnelles est encore notable. Les ruches en troncs d'arbres évidés sont exploitées dans toutes les régions. Pourtant ces régions connaissent et appliquent les techniques modernes mais avec des degrés différents d'adoption. Les ruches utilisées varient donc d'un tronc d'arbre creux à une ruche moderne à cadre en passant par les poteries, les caisses et les récipients de récupération (daba – réservoir d'automobile usé).

On distingue 4 grandes typologies de technique pour avoir du miel :

- l'apicueillette qui consiste à aller à la recherche des essaims sauvages et à en extraire le miel ;
- l'apiculture traditionnelle où la ruche est faite de poterie, de tronc d'arbre creusé, de récipients de récupération ou de caisses ;
- l'apiculture améliorée utilisant la ruche à barrette qui est la forme améliorée de la ruche traditionnelle en caisse. L'édification des rayons par les abeilles est contrôlée rendant les visites plus facile
- l'apiculture moderne qui adopte les ruches à cadres de type Langstroth, Dadant. Ce type d'exploitation utilise également d'autres matériels apicoles modernes (importés ou de fabrication artisanale), entre autres l'extracteur.

Les rendements sont par conséquent différents : de 3 à 5 litres de miel pour une ruche traditionnelle. Ils peuvent atteindre 50 kg pour une ruche moderne. La moyenne se situant entre 10 à 20 kg par ruche moderne par an. En comparaison, un essaim sauvage peut donner 2 à 3 litres de miel liquide par an.

Chaque région apicole a ses caractéristiques et particularités.

Manjakandriana : une confiance forte pour les techniques traditionnelles avec un début de manifestation d'intérêt pour des techniques modernes.

La technique traditionnelle était la plus pratiquée et l'est encore actuellement dans la région de Manjakandriana. Avec plusieurs années d'expériences, les apiculteurs de cette région sont satisfaits par le rendement et le revenu généré par la vente de miel. Actuellement, les paysans apiculteurs manifestent de plus en plus d'intérêt pour les techniques modernes. Cet intérêt se constate à partir de l'utilisation de plus en plus importante de ruches modernes type Langstroth et des petits matériels spécifiques à l'apiculture : enfumoir – voile qui semble s'étendre en milieu paysan

Ce changement s'étend depuis l'appui de quelques acteurs de développement.

Région du Betsileo : adaptation de la technologie moderne aux conditions locales

L'apiculture d'Ambositra a connu une nette évolution technique. Partant de l'utilisation des ruches en tronc d'arbres, les apiculteurs n'ont cessé d'évoluer en passant par les ruches en caisse, les ruches à barrettes pour arriver finalement aux ruches modernes avec l'utilisation d'extracteurs.

Suite aux actions menées par plusieurs acteurs de développement présent localement pour développer cette filière, les paysans ont vite acquis et adoptés les innovations techniques tout en les adaptant à leurs conditions locales et à leurs besoins. C'est ainsi qu'actuellement, bon nombre d'apiculteurs utilisent des extracteurs de fabrication artisanale (en bois et en fut métallique) dont le fonctionnement a été copié sur celui des extracteurs modernes en inox. Les ruches de type moderne sont actuellement très diffusées et utilisées mais ces adaptations ne garantissent pas encore une production de miel de qualité car les matériaux de fabrication ne sont pas aux normes.

Le Sud Est : la « révolution » des techniques modernes

Les apiculteurs de la région du Sud Est ont commencé à élever des abeilles depuis plus d'une vingtaine d'années avec des pratiques traditionnelles. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 que l'apiculture de cette région s'est fait connaître à l'extérieur.

Cette région a acquis maintenant une renommée nationale grâce à la mise en pratique des techniques modernes dans les exploitations. L'implantation de grandes sociétés apicoles est en partie source de motivation pour les apiculteurs : achat des produits – appui conseil – vente de matériels apicoles.

La région Est : le coup de pouce des financements extérieurs

Dans la région de l'Est, l'apiculture moderne a été surtout introduite grâce aux financements du PSDR pour Toamasina et à travers les actions de préservation des ressources naturelles pour Moramanga.

Ces actions d'appui promeuvent les techniques apicoles modernes : matériels apicoles et conduite des ruches modernes - technique d'extraction moderne.

Mais constat fait, les apiculteurs (surtout ceux de Toamasina) qui ont bénéficié de ces financements se soucient peu de leurs exploitations. Ils continuent à avoir une stratégie de

gain financier par les cultures de rente (litchis, poivre, girofle, vanille) et reste donc peu ouvert à la diversification an de nouveaux produits comme le miel. Cette région est d'ailleurs une région de cueillette de miel.

Les régions de cueillette (Menabe et Sofia) : des techniques modernes encore embryonnaires

Longtemps connues comme des régions de cueillette, le Menabe et la Sofia ont commencé à se convertir vers l'apiculture suite à des constats sur la gravité de la dégradation du couvert forestier.

Dans la région de la Sofia, l'apiculture a commencé avec les techniques traditionnelles à partir de 1965, une époque où la région a connu une importante déforestation par les feux de brousse. Ce n'est qu'à partir de l'année 2000 que quelques apiculteurs ont commencé à utiliser les ruches améliorées.

Dans la région du Menabe, la cueillette est encore très courante et l'apiculture moderne n'est pratiquée qu'au niveau des quelques apiculteurs associés dans des groupements bénéficiant d'appuis des actions de préservation des ressources naturelles. Cette situation reste encore très fragile dans une logique d'évolution des techniques apicoles.

I.3 L'APPORT ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE APICOLE

L'apiculture reste un simple apport supplémentaire d'argent pour la majorité des apiculteurs et s'inscrit donc dans une pluriactivité agricole dans la quelle elle ne constitue pas le revenu principal. Le blocage se situe au niveau des capacités d'investissement qui sont faibles car les matériels apicoles ne sont pas à la portée financière de la plupart des paysans.

Le revenu généré par la vente des produits apicoles dépend étroitement :

- du mode de production et du niveau de technicité caractérisant la performance des exploitations ;
- de l'importance des investissements et de la disponibilité en ressources mellifères qui conditionnent le rendement ;
- de la taille de l'exploitation.

La part représentée dans le revenu global de la vente des produits apicoles est très variable d'une région à une autre et d'une exploitation à une autre.

La vente de miel représente en général entre 20 à 60 % des revenus globaux des ménages apiculteurs. Notons qu'en 1999 le revenu annuel moyen par ménage pour un exploitant agricole de niveau moyen étant de 3 309 536 Fmg².

A partir d'une taille d'exploitation de 4 ruches, un apiculteur peut espérer dégager de bénéfices mais ne peut pas encore en vivre. Tous les apiculteurs individuels rencontrés exercent d'autres activités complémentaires : salariat – retraite – agriculture (vivrières et de rente) et élevage.

² Source : INSTAT, Direction des statistiques des ménages.- Enquête prioritaire auprès des ménages, Rapport principal.- 1999.- 192 p.

I.3.1 L'apiculture traditionnelle

C'est à Manjakandrina qu'on a enregistré le niveau le plus élevé de bénéfice généré par la vente de miel : **1 540 000 Fmg** par exploitant par an. Dans cette région expérimentée depuis longtemps en apiculture, les paysans, avec des ruches traditionnelles de taille plus grande, arrivent à avoir plus de rendement à la production. C'est également la seule région où le miel est majoritairement vendu en brèche évitant ainsi les charges occasionnées par l'extraction et le stockage.

Si à Ambato Boeny, la production de miel n'est pas intéressante du point de vue économique, ce n'est pas une activité représentative pour les paysans de la région (seulement 2 ruches par apiculteur) où les cultures sur baiboho sont largement dominantes.

Avec l'apiculture traditionnelle, le coût de production d'un litre de miel est, pour la plupart des régions de production, situé aux environs de **1 800 Fmg**.

Tableau 6 : Comparaison par région des revenus générés par l'apiculture traditionnelle

	Manjakandriana	Ambositra/Fianarantsoa	Toamasina/Moramanga	Région Sofia	Ambato-Boeny	Manakara/Mananjary
Type de ruche exploitée	Ruche en caisse	Ruche en caisse	Ruche en tronc d'arbre	Ruche en tronc d'arbre	Ruche en tronc d'arbre	Ruche en caisse
Taille moyenne de l'exploitation (nombre de ruches)	10	15	3	8	2	15
Rendement par ruche	7 à 14 litres par an	5 à 12 litres par an	2 à 6 litres par an	En moyenne 12 litres par an	4 à 10 litres par an	En moyenne 8 litres par an
Coût de production du litre de miel (Chiffres arrondi en Fmg)	1 800	1 200	1 000	490	1 800	1 800
Prix moyen du litre de miel (Fmg)	8 400 ³	10 000	7 000	10 000	5 500	7 500
Bénéfice annuel (Chiffre arrondi en Fmg)	1 540 000	575 000	50 000	550 000	58 000	680 000

I.3.2 L'apiculture moderne

Les exploitations modernes utilisent soit les ruches Dadant soit les ruches de type Langstroth. La région de Manakara est la plus performante **avec** l'apiculture moderne avec **3 030 000 Fmg** de bénéfice annuel.

Avec l'apiculture moderne, le coût pour avoir un litre de miel est plus important qu'avec la technique traditionnelle à cause des charges engendrées par les amortissements des investissements. Mais le rendement étant meilleur, le bénéfice est plus important.

³ C'est l'équivalent de 5 000 Fmg le kg du miel en brèche

Tableau 7 : Comparaison par région des revenus générés par l'apiculture moderne

	Manjakandriana	Ambositra/Fianarantsoa ⁴	Toamasina/Moramanga	Région SOFIA	Ambato-Boeny	Manakara/Mananjary ⁵
Taille moyenne de l'exploitation	10	15	5	5	3	9
Rendement par ruche (litre de miel)	21 litres par an	10 à 12 litres par an	7 à 10 litres par an à Moramanga et 15 litres à Toamasina	20 litres par an	15 à 18 litres par an	36 litres en moyenne par an
Coût de production du litre de miel (Chiffres arrondi en Fmg)	2 000	4 300	3 000	2 400	2 450	2 700
Prix moyen du litre de miel (Fmg)	8 400 ⁶	10 000	12 500	10 000	5 500	12 500
Bénéfice annuel (Chiffre arrondi en Fmg)	2 245 000	855 000	800 000	564 000	138 000	3 030 000

L'utilisation des extracteurs en inox justifie un coût de production plus élevé dans les régions du Betsileo et du Sud Est. De plus dans la région du Betsileo, l'on enregistre le coût le plus élevé du fait que le rendement par ruche est moins important. La diminution des ressources mellifères associée à un nombre de ruches qui ne cessent d'augmenter d'une campagne à une autre explique ces faibles rendements.

Dans les régions de Toamasina et de Moramanga, les apiculteurs modernes ont le privilège de contacter des clients particuliers auprès desquels ils peuvent vendre à un meilleur prix (12500 fmg le litre), contrairement aux paysans apiculteurs traditionnels qui vendent leurs miels vendus à bas prix auprès des commerçants détaillants (7 000 fmg le litre).

I.3.3 La cueillette

Au niveau de la cueillette, ce sont les apicueilleurs de Morondava et de la région de Sofia qui ont le meilleur Chiffre d'affaires : 500 000 Fmg par campagne. Le plus important poste de charges correspond à une valorisation du temps consacré à la chasse.

Tableau 8 : Comparaison des chiffres d'affaires des apicueilleurs des régions de cueillette de miel

	Toamasina	Région SOFIA	Ambato Boeny	Morondava
C.A moyen par campagne	100 000	500 000	225 000	500 000

⁴ Utilisation d'extracteur inox

⁵ Utilisation d'extracteur en inox

⁶ C'est l'équivalent de 5 000 Fmg le kg du miel en brèche

I.4 LE SYSTEME DE COMMERCIALISATION : FLUX COMMERCIAUX ET OFFRES GLOBALES

Le miel est un produit qui se vend suivant des circuits très particuliers et ciblés. Les circuits de distribution organisés n'existent que pour le miel conditionné.

Les ventes directes du producteur vers les consommateurs finaux sont très fréquentes : achat dans les régions de productions – par l'intermédiaire des amis et connaissances (« voandalana⁷ »).

Les régions étudiées produisent une quantité de miel de l'ordre de **610 tonnes** dont la majeure partie provient des régions du Betsileo comme le montre le tableau suivant :

Tableau 9 : Estimation de l'offre globale en production de miel des régions étudiées

Régions de production		Quantité de miel (tonne/an)	Pourcentage (%)
Manjakandriana		36,8	6,0%
Menabe (Morondava - Belo - Mahabo)		109	17,9%
Région Betsileo	Ambositra	118	19,4%
	Fianarantsoa	82	13,5%
SOFIA (Analalava - Mandritsara - Befandriana - Port- Bergé - Mampikony)		116	19,0%
Majunga (Ambato Boeny)		26	4,3%
Toamasina (Toamasina - Fénériver Est)		35,5	5,8%
Moramanga		28,5	4,7%
Antsiranana I et II		0,7	0,1%
Manakara/Mananjary		57	9,4%
		609,5	100%

Source : Enquête CITE - 2003

Les régions du Menabe, de la Sofia et du Betsileo sont les plus importantes régions apicoles et représentent 70% de l'offre globale des régions étudiées.

⁷ Littéralement traduit : « fruit de la route »

D'autres régions qui n'ont pas été touchées par les enquêtes dans le cadre de cette étude sont aussi d'importantes régions apicoles et sont citées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Les autres régions mellifères de Madagascar

Faritany	Région
Antananarivo	Andramasina – Anjozorobe – Antsirabe – Ambatolampy
Antsiranana	SAVA
Fianarantsoa	Ambohimahasoia – Fandriana - Ambalavao – Ifanadina – Toute la côte Sud Est
Mahajanga	Région du Melaky (Antsalova)
Toamasina	Soanierana Ivongo – Anosibe An'ala - Ambatondrazaka
Toliary	Bekily – Fort Dauphin

D'après le SRESA⁸ de Moramanga, **11 500 ruches traditionnelles** ont été recensées à Anosibe An'ala lesquelles peuvent produire 11 kg de miel en moyenne. Cette région produirait alors **126,5 tonnes** de miel par an.

S'il faut faire une estimation nationale, notons que la Direction des Ressources Animales du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche a avancé en décembre 2003 une production annuelle de **2 900 tonnes de miel**.

Antananarivo est le plus important marché de destination des produits apicoles des régions étudiées : miel (sous forme liquide et en brèche) et cire d'abeilles.

Annuellement, **136 tonnes de miel ont été identifiées** sur le marché officiel (conditionné et en vrac - pour les consommateurs finaux et les transformateurs). Par contre, concernant les consommations des ménages, le miel se vend très souvent par des circuits « non formels » ou difficilement repérables dans le cadre de nos enquêtes. Il y aurait donc une quantité considérable de miel commercialisé et consommé non identifiée.

Ainsi, en 2002, une enquête⁹ a été menée auprès d'un échantillon de ménages d'Antananarivo et a évalué que 950 tonnes par an de miel étaient consommé par les ménages de la Capitale (environ 4 litres de miel par ménage par an). Les achats dans les régions de production et par l'intermédiaire de connaissance, de parents et d'amis sont très importantes et n'ont pas pu être estimés dans le cadre de notre étude (pas d'enquête ménage).

Dans les régions de production, le miel est vendu à des collecteurs pour les grandes régions apicoles telles le Menabe, Ambositra, la Sofia, Manjakandriana. Les marchés communaux sont également des lieux d'écoulement mais de moindre importance.

A Toamasina et Moramanga, la capacité d'absorption des marchés locaux est faible et ne motive pas les apiculteurs pour accroître leur production.

Madagascar s'approvisionne aussi en miel importé. Ses fournisseurs sont composés de quelques pays européens mais depuis l'année 2001, d'autres pays ont commencé à approvisionner le marché malgache : Argentine – Chine – Etats Unis d'Amérique.

⁸ Service régional de l'Elevage et de la Santé Animale

⁹ Source : ATW/CITE – Projet PAGU DEVECO – Réalisation d'étude de marché pour 7 filières sélectionnées.- Décembre 2002

Ainsi, si le miel importé était de 0,635 T en 1999, cette quantité est devenue plus importante par la suite : 2,642 T en 2000, 4,458 T en 2001 et 1,505 T en 2002.

Le miel importé est principalement vendu auprès des grandes surfaces.

II Les impacts du développement de l'apiculture sur la préservation des ressources naturelles

Il faut souligner que ce n'est pas l'apiculture que l'on veut soutenir à travers des actions de préservation des ressources naturelles, mais que l'objectif principal est de chercher des activités génératrices de revenus alternatives aux exploitations abusives de la forêt .

L'apiculture a été favorisée au même titre que d'autres activités dans le cadre des transferts de gestion des forêts aux communautés locales, car elle peut être protectrice des ressources naturelles sachant qu'elle dépend fortement de celles-ci. Mais l'apiculture n'a pas toujours été réellement choisie par les paysans bénéficiaires car ce sont souvent à l'initiative des organismes d'appui, opérateurs des programmes de protection de l'environnement, que ce choix a été fait.

L'apiculture comme nous l'avons souligné précédemment est un thème qui véhicule derrière elle l'idée de la préservation des ressources naturelles car elle en dépend. Les démarches du transfert de gestion que l'on a pu identifier et analyser sont surtout concentrées dans deux régions : Morondava et Moramanga. Les principes ont pu être par la suite adoptés par les communautés de façon différentes suivant les contextes.

A Morondava, les communautés ont pris conscience de la nécessité de préserver la forêt et veillent à ce que les arbres vivants ne soient plus abattus lors de la cueillette du miel. De plus l'apiculture en alternative à l'apicueillette commence à être de plus en plus adoptée même si le processus reste fragile. La vente de miel est une activité économique dominante chez les ménages apicueilleurs et justifie donc un intérêt fort de leur part pour cette activité. La dégradation de la forêt, source principale de production de miel, est préjudiciable pour leur avenir. C'est ainsi que dans les transferts de gestion des ressources naturelles qui sont mis en place, l'apiculture activité génératrice de revenu indispensable à leur survie commence à être adoptée par les paysans.

Dans les régions apicoles où il y a une dominance de l'élevage par rapport à la cueillette (Manjakandriana – Ambositra), il n'y a pas encore d'actions concrètes et formelles sur l'utilisation de l'activité apicole dans des projets de préservation de l'environnement. Pourtant l'exploitation des peuplements d'Eucalyptus (charbon – bois d'œuvre – bois de chauffe) est très avancée et ne permet pas à ces plantes d'atteindre l'année de floraison.

Des convictions et initiatives locales existent toutefois engendrant des comportements très positifs pour la préservation de l'environnement. On peut relever dans la Région du Sud Est des initiatives intéressantes. Les apiculteurs craignent la destruction des peuplements de Niaouli par la cueillette des feuilles et tiges vertes en vue de la fabrication d'huile essentielle. Pour freiner cette menace, ils ont informé les cueilleurs de matières vertes de Niaouli de l'interdiction d'exploitation d'une surface bien déterminée afin qu'ils puissent préserver ces plantes mellifères pour leurs activités apicoles. Cette action qui n'a rien de formel et de légal est respectée car les messages sont compris et véhiculés par des personnes en qui on a confiance.

Le développement de l'apiculture est dépendante des ressources naturelles et semble donc d'après les différentes analyses régionales être un moyen efficace pour réussir les démarches de transferts de gestion des forêts. Toutefois, il est nécessaire que les paysans puissent arriver à trouver un marché pour écouler les produits. A Morondava le miel est très demandé et donc le contexte correspond parfaitement à une prise de conscience de l'importance de préserver les ressources.

Par contre à Moramanga, les apiculteurs trouvent plus difficilement des débouchés pour leur miel et sont donc plus réticent à la diffusion de l'apiculture. Le choix des activités génératrices de revenus dans un cadre de transfert de gestion des forêts aux populations

doit donc d'abord être faite en fonction des opportunités économiques qu'elle présente avant de faire un choix sur des critères exclusifs de préservation de l'environnement.

Si l'on analyse les apports fiscaux liés aux activités apicoles, les ristournes payées sur la collecte de miel ne permettent pas aujourd'hui d'espérer une contribution effective dans les actions de préservation des ressources naturelles.

Dans la région du Menabe par exemple, la production de miel permet de récupérer au maximum 7 786 000 fmg pour les 3 Fivondronana alors que reboiser 1 Ha de terrain en Eucalyptus nécessiterait 2 850 000 fmg (3 Ha replantés donnerait 230 Kg par an de miel supplémentaire produit au bout de 10 ans).

Le Ministère chargé du Commerce élabore le cadre général du fonctionnement des ristournes et c'est par contre à chaque province de définir les arrêtés d'application selon les réalités locales. D'après un entretien avec un Commissaire du Commerce et de la Concurrence à Antananarivo, qui participe à l'élaboration d'un cadre général unique pour le fonctionnement des ristournes et des prélèvements au niveau national, le taux des ristournes ne devrait pas excéder plus de 3 % de la valeur d'échange du produit.

La mise en place de barrières économiques pour récupérer les ristournes reste aujourd'hui avant tout un moyen de contrôle des acteurs opérant dans la région et de vérification des flux commerciaux des produits qui sortent. Les stratégies d'utilisation des ressources financières collectées sont encore très floues.

Dans le cadre des transferts de gestion à Morondava, une communauté bénéficiaire a décidé de faire payer 100 fmg/litre aux collecteurs. L'argent est utilisé pour des actions de préservation des ressources naturelles (reboisement, coupe-feux...).

III Les perspectives à l'exportation

Le marché mondial du miel connaît actuellement un grand déficit du fait du problème rencontré par le miel chinois, interdit d'importation dans la plupart des principaux pays acheteurs. Les moyens de contrôle en Chine (trace de chloramphénicol dans certains produits d'aquaculture) ne donnent pas les garanties aux pays importateurs sur la qualité des produits d'origine chinoise. Toute importation de miel en provenance de Chine a donc été suspendue. La Chine est cependant l'un des plus importants producteurs et exportateurs au niveau mondial.

Sur les 1 240 000 tonnes environ de miel produites au monde, 30 % de ce volume circule au niveau des circuits commerciaux internationaux. L'Europe et l'Amérique du Nord sont les plus grands importateurs de miel.

Madagascar présente des avantages comparatifs importants pour ce marché, dont les principaux sont les suivants :

- **existence de miel d'essence exotique bien valorisable sur le marché extérieur ;**
- **abeilles indemnes de maladies ;**
- **apiculture moderne en développement croissant.**

Toutefois, le marché européen, exige l'élaboration d'un plan de surveillance des résidus pour garantir la sécurité alimentaire de ses citoyens. Les résidus qui doivent faire l'objet de contrôles sont : les antibiotiques, les contaminants environnementaux comme les pesticides et les métaux lourds. Des limites maximales doivent être respectées pour ces produits.

Le contexte actuel de la filière montre que plusieurs facteurs nécessaires à la mise en place d'un plan de surveillance sont à améliorer. Les points « noirs » principaux sont les suivants :

- **Manque de lisibilité sur l'organisation et les acteurs de la filière ;**
- **Les modes de production et d'extraction ;**
- **Les utilisations non contrôlées de pesticides ;**
- **Les législations nationales à mettre à jour et à mettre en application.**

A l'initiative des opérateurs privés, des propositions de collaboration avec les autorités compétentes se manifestent pour apporter les informations nécessaires à l'élaboration d'un Plan de surveillance des résidus, condition obligatoire pour qu'un pays puisse exporter du miel vers l'Europe.

Avec la mise en œuvre, par les organismes et projets de développement, de plusieurs projets apicoles : équipements en matériels apicoles – appuis techniques – appuis socio-organisationnels, on peut raisonnablement espérer une augmentation de la production de miel d'élevage.

Avec le projet PSDR, il est prévu environ **300 tonnes supplémentaires de miel produites** l'année 2004. Le CHT de Toamasina prévoit un potentiel de production de **160 tonnes de miel** avec leurs concessions d'arbres mellifères : litchi, Baie rose, Eucalyptus, cocotier, Niaouli.

IV Les contraintes et atouts

IV.1 LES CONTRAINTES

Les contraintes sont classées par thèmes composant les étapes de la filière apiculture :

- au niveau de la production ;
- au niveau de la commercialisation ;
- au niveau de l'environnement ;
- au niveau institutionnel.

IV.1.1 Les contraintes au niveau de la production

Diverses contraintes constituent des blocages à une bonne marche des exploitations apicoles à Madagascar.

↳ La faible capacité d'investissement des paysans

La majorité des paysans apiculteurs n'ont pas les moyens financiers suffisants pour investir dans du matériel apicole performant ou pour agrandir leur exploitation en augmentant leur nombre de ruches.

Cette insuffisance de moyens se répercute :

- sur la qualité de la production car les matériels sont archaïques ou ne sont pas parfaitement adaptés au traitement des produits alimentaires. Les apiculteurs semblent pourtant ouverts à une modernisation, mais faute de moyen, ils font des adaptations en fonction des ressources locales disponibles. En conséquence, les matériels ne sont pas toujours aux normes : cas de l'extracteur artisanal en bois par exemple qui risque de faire passer dans le miel des débris et des impuretés.
- sur le volume de la production : les apiculteurs ne peuvent pas augmenter le nombre de ruches. Un volume de production plus important leur assurerait un revenu plus conséquent.

↳ Non maîtrise du phénomène de désertion des essaims.

Le phénomène de désertion des essaims peut être relié à différents facteurs :

- un mode d'exploitation traditionnel ne donnant pas à la colonie les conditions favorables pour se sédentariser ;
- une insuffisance saisonnières de ressources mellifères obligeant la colonie à se déplacer pour se nourrir dans des lieux plus riches en ressources ;
- un problème de fumées qui fait fuir les abeilles (fabrication de charbon ou feu de brousse).

Tous ces facteurs peuvent être réunis au niveau d'une même zone de production et cela induit la désertion de la colonie, surtout après les récoltes et nécessite un nouvel essaimage à chaque début de campagne.

Face à cette situation, tous les ans, les apiculteurs sont obligés de renouveler les achats ou de piéger des essaims (avec un prix allant de 20 000 fmg dans la région de SOFIA à 50 000 à 75 000 Fmg dans la région du Betsileo en passant par 25 000 fmg à Manjakandriana et 30 000 Fmg à Moramanga). Tout ceci constitue des charges supplémentaires à chaque campagne qui pourrait être évitées.

Toutefois, les techniques d'essaimage artificiel connaissent un début de diffusion, ce qui permettra, à terme, d'éviter la capture des essaims.

↳ ***L'insuffisance de connaissances techniques et pratiques***

Malgré les efforts de nombreux organismes d'appui qui dispensent des formations aux apiculteurs, la plupart des apiculteurs n'ont pas encore une maîtrise suffisante des bonnes pratiques.

A Toamasina, une région nouvellement appuyée pour le développement de l'apiculture moderne, les apiculteurs se plaignent de l'insuffisance de formations pratiques (formations jugées trop théoriques).

↳ ***Vols de ruches***

Les vols de ruches peuplées sont courants dans les exploitations modernes et sont donc des freins à la diffusion de ce type d'exploitations.

↳ ***Non respect de la période favorable à la récolte***

Ce problème est surtout important dans les régions de cueillette. Les apicueilleurs récoltent le miel trop tôt, à une période où il n'a pas encore atteint son stade de maturité (miel operculé). La teneur en eau est encore élevée à cette période et cela nuit à la qualité du miel en favorisant une fermentation rapide.

↳ ***Hétérogénéité régionale des intérêts sur les produits apicoles à exploiter***

Dans certaines régions de Madagascar (région SOFIA surtout), certains paysans jettent le miel (en lavant les brèches) pour ne récupérer que la cire car c'est un produit qu'ils arrivent facilement à écouler. Notons que la cire d'abeilles est achetée par des collecteurs dans cette région pour être exportée à partir du port de Mahajanga.

Par contre, dans d'autres régions (ex : Menabe), après avoir extrait le miel, la cire est jetée soit par méconnaissance de sa valeur soit par manque d'acheteurs et donc de débouchés de proximité.

IV.1.2 Les contraintes au niveau de la commercialisation

↳ ***Le marché européen n'est pas encore ouvert au miel malgache car il exige la mise en place d'un Plan de surveillance des résidus qui n'est pas aujourd'hui opérationnel***

Pour que le miel malgache puisse être commercialisé sur le marché européen, il faut qu'un plan de surveillance des résidus soit proposé à la Commission Européenne et qu'il soit accepté. Ce plan de surveillance constitue une garantie vis-à-vis de l'Union Européenne pour la sécurité alimentaire de ses citoyens.

Le plan de surveillance, précise les exigences auxquelles le pays exportateur doit se soumettre: exigences sur la production (normes et qualités) - sur les compétences des autorités locales responsables (organisation – contrôle) - sur les législations en vigueur.

Pour l'instant, aucun plan de surveillance n'a été proposé à la Commission Européenne pour le miel. Pourtant, l'apiculture est en train de s'intensifier et le marché local est très restreint pour absorber le miel de « qualité ». Il semble donc urgent que ce travail soit fait pour garantir un avenir au développement de l'apiculture à Madagascar.

D'autres marchés peuvent être accessibles mais le marché européen est le plus porteur, notamment pour les miels dits « exotiques » tels que le miel de litchi et le miel de niaouli.

En effet, le prix au niveau du marché local ne pourra pas permettre de rentabiliser les investissements que demanderait une exploitation moderne et intensive répondant aux normes requises. La modernisation de la filière passe donc par une stratégie nationale orientée vers des marchés d'exportation.

↳ ***Des circuits de commercialisation encore mal organisés***

Le système de commercialisation des produits apicoles reste désorganisé. Une grande part du volume de miel commercialisé passe par un circuit non identifié et non repérable. C'est une filière dans laquelle les circuits informels sont prédominants aujourd'hui.

Il est difficile de suivre le miel depuis sa production jusqu'à sa commercialisation finale. La traçabilité est difficile dans ces conditions. C'est pourtant un facteur dont il faut tenir compte dans le cadre d'une stratégie d'exportation.

↳ ***Le non respect fréquent des conditions d'hygiène***

Entre la ruche et le consommateur final, le miel circule entre les mains d'une multitude d'acteurs intermédiaires. Le miel passe d'un récipient à un autre. Au cours de ces diverses manipulations et transvasements, le miel risque de perdre toute sa qualité hygiénique :

- récipient en bidon de récupération
- mis en bouteille dans des mauvaises conditions : ustensiles non propres -
- salle de stockage impropre : locaux inadaptés ou infestés de forte odeur

La vente en vrac favorise l'introduction et la prolifération de différentes impuretés sans parler des ventes en brèche où le produit est exposé à toutes sortes de pollution (chimique, microbienne, mycosique).

↳ **Des problèmes de falsification**

Les ajouts d'eau sucrée au miel commercialisé ne sont pas fréquents mais existent. Non seulement la qualité du produit se détériore mais cela constitue un sujet de conflits entre l'acheteur et le vendeur. D'autant plus que l'origine ou l'acteur de la falsification est souvent mal identifié. Les caractéristiques physico chimiques du miel ne sont donc dans ces cas pas respectées.

↳ **Des emballages de mauvaise qualité**

La plupart des conditionneurs de miel utilise des pots de fabrication locale pour le miel. Ces types d'emballages posent de nombreux problèmes aussi bien au niveau des conditionneurs qu'au niveau des consommateurs. Les pots se cassent facilement ne résistant pas aux diverses manipulations.

Par conséquent, les conditionneurs sont régulièrement confrontés à la nécessité de remplacer les pots cassés sur les rayons des grandes surfaces. Un opérateur a enregistré une perte de 1 500 000 fmg occasionnée par une mauvaise qualité des emballages.

Les emballages en verre qui seraient plus adaptés coûtent cher et doivent être importés. De plus le miel conditionné en pots en verres n'est pas aujourd'hui à la portée de la majorité des consommateurs malgaches.

↳ **La mauvaise valorisation du miel d'élevage par rapport au miel de cueillette**

Sur les marchés locaux (notamment sur le marché d'Antananarivo), le prix du miel est toujours le même qu'il provienne de l'élevage ou de la cueillette. Or l'élevage fait intervenir des charges (coût des matériels – coût de la main d'œuvre) qui ne sont pas prises en compte au niveau des prix à la commercialisation. La valorisation financière du miel d'élevage devrait pourtant constituer un facteur de motivation pour les apiculteurs.

↳ **L'existence d'essences mellifères non valorisées**

On pourraient exploiter d'autres types de miel à Madagascar qui n'ont pas été à ce jour valorisés, tels que :

- le miel de palétuviers dans les partie Ouest et Nord Ouest de Madagascar ;
- le miel de manguier, un arbre fruitier qui pousse à l'état naturel dans plusieurs régions de Madagascar.

↳ **L'enclavement de certaines régions apicoles**

Des régions apicoles sont inconnues des marchés de consommation de miel. Elles restent enclavées une bonne partie de l'année à cause du mauvais état ou de l'inexistence de voie de desserte. Le potentiel de ces régions est donc mal exploité : c'est le cas du Fivondronana d'Anosibe An'ala et de la région du Melaky (Antsalova, Maintirano).

La facilité de circulation des produits est un facteur important pour le développement de la production de miel d'une région. On peut souligner d'ailleurs l'expérience de la région de Morondava. Une demande s'est manifestée au niveau du marché d'Antananarivo et l'opportunité a été facilement saisie par la région, grâce au bon état relatif des routes reliant Morondava et Antananarivo.

↳ ***L'insuffisance des contrôles aux frontières pour les importations***

Les importations de miel ou de matériels apicoles d'occasions risquent de véhiculer des maladies transmissibles aux abeilles malgaches. Pourtant, les contrôles ne sont pas systématiques. On peut d'ailleurs constater en analysant les informations statistiques, que du miel est importé d'un peu partout dans le monde avec certains pays d'origines présentant des maladies d'abeilles.

IV.1.3 Les contraintes au niveau des ressources naturelles et de l'Environnement

↳ ***Diminution des ressources mellifères***

La forêt est une ressource dont dépendent de nombreuses populations rurales de Madagascar. Les paysans exploitent malheureusement la forêt de diverses façons :

- Cultures sur brûlis ;
- Cueillette de tubercules ;
- Fabrication de charbon et exploitation des bois précieux et bois d'œuvre ;
- Collecte de matières vertes pour la fabrication d'huiles essentielles et pour les plantes médicinales ;
- Feu de brousse pour régénérer les pâturages.

Ces types d'exploitations courantes détruisent les ressources forestières à une vitesse alarmante. Les experts évaluent une perte annuelle de 200 000 Ha de forêts pour toute l'Ile. Les actions de reboisement entreprises n'arrivent pas, loin de là, à combler ces pertes.

Les essences mellifères qui sont souvent dans ces forêts sont donc menacées. Les ressources mellifères sont donc en diminution engendrant des conséquences néfastes pour l'apiculture :

- faible rendement ;
- désertion répétitive des essaims ;
- diminution du nombre des essaims.

↳ **Mauvaise conduite de l'apicueillette**

La cueillette de miel est encore une pratique courante dans la réalité apicole malgache. Pour arriver à atteindre les essaims, les apicueilleurs abattent souvent les arbres. En une campagne apicole, plus d'une dizaine d'arbres sont abattus par apicueilleur. Aucune action n'est entreprise pour remplacer les arbres abattus et souvent ces derniers ne sont pas récupérés pour d'autres utilisations. Un arbre abattu peut de plus entraîner dans sa chute plusieurs arbres voisins.

Certaines communautés ont mis en place des « dina » pour interdire l'abattage d'arbres vivants ou la pratique d'abattage tout court.

Avec l'utilisation de matière brûlée (feuilles, tissus) pour l'enfumage, il y a un risque élevé d'incendie notamment dans les forêts sèches de la partie Ouest de Madagascar.

Les techniques de cueillette ne préservent pas les colonies et les reines peuvent être tuées au cours des manipulations.

↳ **Utilisation non contrôlée des pesticides**

Non seulement l'utilisation non contrôlée des pesticides nuie aux abeilles mais elle risque également de contaminer le miel en laissant des traces de résidus pouvant mettre en danger la santé des consommateurs.

A Madagascar, le traitement anti-acridien a provoqué des pertes non négligeables au niveau du cheptel d'abeilles. En 1997, les apiculteurs d'Ambositra se sont plaint d'une perte de plus de la moitié des essaims dans leur région.

IV.1.4 Les contraintes au niveau institutionnel

↳ **Faible nombre du personnel technique spécialisé sur l'apiculture**

Le nombre de techniciens spécialisés en apiculture au niveau du Service Technique de l'Administration ne dépasse pas une dizaine de personnes pour tout Madagascar. Certains d'entre eux ont de plus été promus à des postes de responsabilité administrative.

Les attributions de la Division Apicole définies par le décret n°63-283 (Cf Annexe) ne sont plus réalisées comme elles doivent l'être, entre autres elle devrait assurer :

- l'étude et le contrôle, l'organisation de la commercialisation des produits apicoles ;
- le contrôle de la qualité de produits en ce qui concernent le conditionnement à l'exportation ;
- les recherches technologiques concernant l'apiculture ;
- les diffusions techniques.

Les organismes privés et programmes d'appui essaient au mieux d'apporter leurs contributions en matière de diffusion technique, d'appui socio-organisationnel mais ils ne peuvent pas toutefois exercer le rôle de contrôle qui devrait être assuré par la division apiculture.

↳ Différentes implications des autorités responsables

Tout ce qui relève du domaine de l'élevage concerne la Division Apicole. Mais en matière de cueillette, le miel est un produit forestier. De ce fait, la mise en place d'une meilleure organisation et d'un contrôle efficace est difficile car ces deux domaines sont régis par différentes réglementations sous la tutelle de deux Ministères différents (MEEF et MAEP).

Des avis ont même avancé que « le miel de cueillette ne doit pas faire l'objet d'un commerce car c'est un produit obtenu dans le cadre des droits d'usage ». Le décret n°87-110 fixant les modalités des exploitations forestières, des permis de coupe et des droits d'usage (Cf Annexe), ne précise pas bien si le miel est un produit obtenu dans le cadre des droits d'usage ou non. Pourtant c'est un produit forestier.

IV.2 LES ATOUTS

L'apiculture malgache possède par contre des atouts importants malgré les nombreuses difficultés et blocages :

↳ Des abeilles indemnes de maladies et travailleuses

La race d'abeilles de Madagascar est unique au monde car aucune maladie n'a encore été détectée. L'apiculture malgache est épargnée de la loque et de la varroa. Ces maladies constituent par contre des véritables fléaux dans plusieurs pays grands producteurs de miel. C'est également une race docile et travailleuse.

↳ Un potentiels de production de miel exotique, très apprécié sur les marchés internationaux

L'implantation d'opérateurs et organismes d'appui dans les régions de la côte Est de Madagascar (Manakara, Mananjary, Toamasina) a conduit à l'exploitation et la production de miel de litchi et de miel de Niaouli qui sont demandés et à forte valeur ajoutée sur les marchés internationaux.

Sur le marché mondial, ces miels sont mieux valorisés que le miel d'eucalyptus et plus appréciés par les consommateurs étrangers. D'ailleurs les touristes qui viennent à Madagascar préfèrent le miel de palissandre ou le miel de litchi au miel d'eucalyptus de par leurs parfums et de leurs saveurs.

↳ L'existence d'un potentiel de production d'autres types floraux de miel

On peut relever l'existence d'importantes surfaces recouvertes par des manguiers dans les régions Nord Ouest et Nord Est de Madagascar qui poussent à l'état sauvage. Il en est de même des palétuviers le long de la côte Ouest.

L'exploitation de ces plantes pour mettre en place une production de miel monofloral (de manguiers ou de palétuviers) serait un atout pour Madagascar pour viser le marché extérieur.

↳ **La manifestation d'une forte demande sur le marché local**

Au niveau du marché national, les besoins des entreprises de conditionnement de miel et des industries de confiseries ont fait augmenter la demande de miel ces cinq dernières années. Ces acteurs utilisent le miel de forêt et d'Eucalyptus. La production risque d'être incapable de honorer cette demande d'autant plus que les consommations des ménages semblent quand même importantes.

↳ **L'existence d'organismes et de programmes d'appui**

Plusieurs organismes, programmes et projets de développement (publics et privés) promeuvent l'apiculture dans leurs activités d'appui. Ils interviennent auprès des groupements de paysans ou auprès des individus pour apporter leurs appuis financiers, en équipement, en formation, technique, socio-organisationnel, en information et en commercialisation.

Toutes les régions apicoles étudiées bénéficient de l'un ou l'autre de ces appuis.

↳ **Madagascar : le potentiel mellifère de la région de l'Océan Indien**

Au niveau des pays membres de la Commission de l'Océan Indien (COI), Madagascar est le seul pays qui dispose d'une importante production de miel. Ses pays voisins dépendent des importations pour satisfaire leurs consommations en miel.

↳ **Plusieurs vertus thérapeutiques et cosmétiques du miel**

Faisant déjà partie des habitudes des ménages malgaches, le miel n'est pas uniquement un produit de consommation mais également un produit utilisé pour guérir plusieurs maladies. Les recherches font des progrès à ce sujet par la mise au point de médicament tel le «Mandravasarotra » (mélange de miel et d'Aloès) de Homéopharma.

Le miel constitue également un produit de beauté dont la vertu reste un secret des femmes malgaches. Des instituts cosmétiques locaux fabriquent, commercialisent et utilisent des produits à base de miel pour leur clientèle : savon, masque de visage.

↳ **La place tenue par le miel dans les coutumes**

Le miel représente une valeur coutumière et rituelle importante pour plusieurs ethnies de Madagascar : le miel est toujours présent dans les fêtes ancestrales et traditionnelles. La place tenue par ce produit est une raison essentielle pour ne pas abandonner la production en élevage et préserver la forêt en cueillette.

PARTIE IV. LES RECOMMANDATIONS

I Au niveau de la production

I.1 RATTRAPER LES RETARDS TECHNOLOGIQUES

↳ Renforcer les services en matière d'appuis techniques

Les actions des opérateurs actuels d'appui à la diffusion de techniques modernes apicoles sont intéressantes mais restent limitées en nombre de paysans concernés. Il serait nécessaire de toucher un nombre d'acteurs plus important pour avoir un impact significatif sur le volume de la production.

On peut proposer d'axer davantage les interventions sur :

- le développement de centres de formation régionaux pouvant constituer une structure de service de proximité permanente auprès des populations rurales. Ce type de centres existent déjà dans certaines régions. C'est le cas du Centre SAHAFANILO de Sadabe et du Centre des Sœurs Bénédictine à Mananjary. Ils ont aménagé des lieux de démonstrations pratiques qui permettent aux formations dispensées d'être plus efficaces.
- la diffusion large des manuels et fiches techniques accessibles aux paysans. Dans la région du Sud Est, certains apiculteurs ont entrepris dans ce secteur grâce à ce type d'outils.
- les échanges paysans. Il est nécessaire de valoriser les expériences réussies et avancées en matière d'apiculture. Des paysans de l'Ouest de Madagascar ont été convaincus de l'intérêt de l'apiculture moderne en voyant la réussite d'autres paysans sur les Hautes Terres.
- la formation des leaders au sein des groupements paysans. Ils pourraient servir de relais auprès des autres paysans pour favoriser la diffusion des connaissances et des pratiques acquises.

↳ Augmenter le nombre de techniciens spécialisés en apiculture

Pour assumer leurs attributions, les Services décentralisés doivent être dotés de personnels qualifiés et en nombre suffisant. Il faudrait donc former des personnes ressources dans des organismes spécialisés pour pouvoir assurer à la fois la formation de formateurs et la formation des apiculteurs.

De plus, il faudrait former au niveau des écoles agricoles et d'ingénierat en sciences agronomiques, des spécialistes en apiculture pour pouvoir à terme disposer d'un réservoir de techniciens compétents. Sur certaines régions étudiées, des écoles agricoles existent (Toamasina, Fianarantsoa, Morondava) et pourraient développer des filières de spécialisation. Elles pourraient d'ailleurs dans ce cas héberger des centres de formation régionaux destinés à la fois à la formation de techniciens mais aussi à la formation des apiculteurs.

Les techniciens d'élevage sortis des écoles agricoles ne sont aujourd'hui jamais suffisamment spécialisés en matière d'apiculture et manquent cruellement de pratique.

↳ Développer la recherche

Pour une meilleure connaissance des plantes mellifères et du phénomène de désertion des abeilles, il serait fondamental que des recherches puissent être menées. Les résultats de ces recherches devraient permettre aux apiculteurs :

- de maîtriser les périodes pour mener chaque opération à partir de la connaissance des différents calendriers de floraison des essences mellifères disponibles dans leur région ;
- de prendre les dispositions nécessaires pour faire face au perpétuel problème de désertion des essaims si celui-ci est bien lié à la conduite technique de l'élevage ;
- de faire le choix des meilleures plantes mellifères à reboiser afin d'avoir une production du miel continue sur toute l'année et qui serait spécifiée selon l'origine florale.

I.2 FACILITER L'ACCES AUX MATERIELS

↳ Favoriser l'acquisition des matériels au sein des associations

Les caisses mutualistes ne sont pas toujours suffisamment utilisées par les paysans qui finalement ne disposent pas de suffisamment de moyens pour investir dans l'activité apicole.

Le phénomène de regroupement des paysans (ex : 200 associations d'apiculteurs recensés dans la région Amoron'i Mania) pourrait être un moyen pour faciliter l'acquisition des matériels apicoles.

En mettant leurs moyens en commun, ils pourraient se doter plus facilement d'équipements comme les extracteurs ou d'autres petits matériels (voiles, enfumoirs,...). L'utilisation et l'entretien des équipements feraient l'objet d'une organisation interne. Les apiculteurs qui sont actuellement arrivés à avoir 50 à 80 ruches sont partis pour la majorité de 4 ou 5 ruches.

↳ Former les apiculteurs à la confection de ruches artisanales

L'initiation aux techniques de fabrication des ruches répondant aux critères requis et utilisant les matériaux disponibles est essentielle. Les apiculteurs pourraient ainsi se doter de ruches productives à moindre coût et donc plus facilement augmenter le nombre de ruches exploitées.

II Au niveau de la commercialisation

↳ Mettre en place un système permettant d'assurer la qualité du miel

Il faut absolument mettre en place des centres régionaux de traitement et de regroupement des produits apicoles afin de maîtriser la qualité et assurer la traçabilité. Dans la législation malgache, pour que le miel soit exportable, il doit sortir d'un centre de traitement agréé par

les autorités nationales. C'est à la Division apicole que revient l'agrément de ces centres. Ces derniers peuvent être mis en place par les acteurs du secteur privé.

L'existence de ces centres constitue aussi entre autre une garantie pour les consommateurs nationaux de la qualité du miel et un moyen pour les apiculteurs pour mieux écouler leurs produits. A Ambositra, ce besoin se fait sentir en raison du volume important de la production et de l'importance du nombre d'acteurs qui exploitent le miel.

Ces centres seront à gérer par des opérateurs privés qui ont plus de facilité d'établir des relations commerciales avec les exportateurs et même les importateurs des pays demandeurs de miel. D'autant plus que ces opérateurs peuvent être eux-mêmes les exportateurs.

↳ **Renforcer l'information et la sensibilisation** de tous les acteurs de la filière (producteur, collecteurs, transporteurs, négociants, exportateurs...) sur les précautions à prendre pour garantir la qualité et la stabilité des produits de l'apiculture :

- caractéristiques physico chimiques du miel ;
- maturité du miel ;
- périodes de récolte ;
- hygiène à l'extraction et méthode utilisée ;
- lieu et température de stockage ;
- utilisation des pesticides.

Chaque acteur doit être tenu au courant des différentes exigences sur la production et le traitement du miel pour obtenir un produit de qualité.

Une instance de concertation des opérateurs de la filière doit jouer ce rôle de sensibilisation et de véhicule d'informations à partir du regroupement des acteurs de la filière.

↳ **Harmoniser et actualiser la législation nationale** sur la commercialisation du miel, la réglementation sanitaire, les mesures à prendre en cas de problème sanitaire sur les produits apicoles ou sur les ruchers. Considérer séparément le miel issu de la cueillette et celui issu de l'élevage.

III Au niveau de l'organisation de la filière

↳ **Mise en transparence de la filière** et mise en place de circuits pour **assurer la traçabilité** du miel

Il s'agit d'arriver à connaître chaque acteur intervenant dans la filière (origine, stockage, transport...) et définir les responsables en cas de problème.

Les collecteurs et les conditionneurs de miel, doivent être en mesure de remonter le circuit de leurs miels afin de pouvoir instaurer la traçabilité : une démarche nécessaire s'ils veulent conquérir le marché extérieur.

Les centres régionaux de traitement, qui vont travailler avec les organisations paysannes, peuvent constituer un moyen efficace pour assurer cette traçabilité en mettant directement

en contact les vendeurs et les acheteurs. Au niveau de ces centres, les lots de miel conditionnés doivent être codifiés en fonction de l'apiculteur et de son lieu d'exploitation, de la date de conditionnement. Des organisations sont donc à mettre en place aussi au sein des apiculteurs et groupements d'apiculteurs.

Avec le miel de cueillette, c'est quasiment impossible de mettre en place cette traçabilité : les essaims sauvages sont détruits au moment de la cueillette.

↳ **Appuyer l'initiative de la mise en place de groupement des professionnels** de la filière apicole. Un groupement national a été récemment créé regroupant différents types d'acteurs de la filière apicole (producteurs, exportateurs, conditionneurs). Pour favoriser la participation des petits producteurs paysans il faudra envisager une décentralisation de ce groupement en mettant en place des organes de concertation régionaux.

IV Au niveau de l'Environnement

↳ **Favoriser le reboisement avec des espèces mellifères.**

Connaître les espèces mellifères de la région et le calendrier de floraison pour spécifier le miel. On doit aussi favoriser la plantation de plants ayant un autre intérêt que la production de miel ex : l'Eucalyptus pour la production de bois de chauffe ou de bois d'œuvre.

↳ **Valoriser le rôle de pollinisation des abeilles**

Les actions de vulgarisation de certains acteurs d'appui en plantation d'arbres fruitiers est un moyen pour augmenter la production apicole et pallier à la déforestation.

Toutefois il faut veiller à assurer l'écoulement par des actions d'appui à la commercialisation, les fruits produits.

↳ **Rendre la fiscalité au service des actions en faveur de l'Environnement.**

A travers les ristournes collectées dans le cadre de la commercialisation du miel, les liens qui associent l'apiculture et l'Environnement pourraient être pérennisés par des actions de conservation : sensibilisation, reboisement, ... Avec le montant actuel de ces prélèvements (100 fmg par litre) on ne peut pas prévoir des actions de grande envergure mais c'est une contribution à la préservation des ressources forestières. **Augmenter le taux ne semble pas praticable ni pour les producteurs ni pour les acteurs commerciaux ni pour les consommateurs.** Avec un prix du litre de miel de 5 000 fmg à la vente, l'application d'un taux maximum des ristournes de 3 % de la valeur d'échange revient à taxer 150 fmg par litre. Pour un petit opérateur qui collecte 1000 litres de miel en une campagne, c'est déjà 50 000 fmg de charges supplémentaires et pour celui qui achètent jusqu'à 30 000 litres de miel; 1 500 000 fmg de ristournes supplémentaires à payer.

A titre d'illustration, avec les 109 tonnes de miel produites (environ 77 800 litres) dans la région du Menabe, si le taux des ristournes est de 100 fmg par litre, les trois Fivondronana (Morondava, Mahabo, Belo Sur Tsiribihina) auraient prélevé 7 780 000 Fmg de ristournes par an sur la collecte de miel. Si l'on suppose que ce montant soit alloué à des actions de reboisement (cas de l'Eucalyptus), 2,7 hectares de terrain seront annuellement reboisés pour les trois Fivondronana et qui seront en floraison au bout de 8 à 10 ans car un hectare de plantation

d'Eucalyptus nécessite environ 2 850 000 fmg¹⁰. D'après les enquêtes, 5 ruches par hectare de plantation d'Eucalyptus est le chiffre optimum pour avoir une bonne production. Avec un rendement moyen de 27 kg de miel par ruche moderne par an (19 litres environ), au bout de 10 ans (période floraison des plants reboisés), on espère obtenir une première production supplémentaire de 365 kg (261 litres).

D'après nos estimations de la production de la région et tenant compte des marges d'erreur, si l'on applique le taux maximum de 3% au prélèvement des ristournes, on aurait collecter chaque année entre 9 à 14 000 000 fmg. Ce qui permettraient de reboiser entre 3 et 5 Ha par an pour les trois Fivondronana. Avec un prix à la vente de 5000 fmg, il y a environ 390 000 000 fmg de masse monétaire qui circule dans la région

Au bout de 10 ans, on aurait récolté entre 405 et 675 kg de miel et au bout de 20 ans : 4 à 6,7 tonnes de production supplémentaires.

De plus les répartitions des ristournes qui se font auprès des communes, des sous-préfectures et des provinces diminuent encore la capacité des communes à reboiser. **On peut proposer à ce que les ristournes issues de la collecte et de la commercialisation du miel soient en totalité versées aux communes pour qu'elles puissent les utiliser dans des actions en faveur de l'Environnement.**

Pour assurer l'unicité du lieu de prélèvement des ristournes, **c'est uniquement au niveau des communes (non pas les sous-préfectures) que les ristournes doivent être prélevées.** C'est au niveau des contrôles que des actions de renforcement doivent être instaurées pour ne plus permettre les fuites.

Au niveau des transferts de gestion des forêts, les communautés bénéficiaires peuvent faire des collectes de droits sur l'utilisation des produits issus de la forêt qu'ils gèrent. Il est nécessaire que cet acte soit inscrit dans un cadre légal. C'est un moyen de motivation pour ces bénéficiaires de transfert de gestion de toujours veiller à ce qu'aucune exploitation de leur domaine ne leur soit inconnue.

Pour les régions de Toamasina et de Moramanga, il est encore trop tôt d'envisager de taxer de ristournes la commercialisation de miel. Actuellement, le miel ne fait pas encore l'objet de collecte dans cette région, donc aucune ristourne n'est prélevée. L'activité apicole se positionne comme une activité accessoire **Il faut encore renforcer la production** pour qu'elle puisse attirer les collecteurs de travailler sur ce produit dans cette région.

↳ **Contrôler l'utilisation des produits nocifs à l'Environnement et pour les abeilles**

- Eviter l'apiculture près des plantations industrielles (canne à sucre, coton, tabac) qui utilisent beaucoup de pesticides.¹¹
- Encourager l'utilisation de produits biologiques dans les traitements des cultures vivrières
- Eviter l'épandage généralisé d'insecticides pour la lutte anti-acridienne ou bien utiliser des produits spécifiques, non nocifs pour les abeilles.

¹⁰ Les bases de calcul ont été fournies par le Service Reboisement du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts

¹¹ Les apiculteurs de la Région du Sofia est le plus exposé aux traitements des cultures industrielles

V Au niveau institutionnel

↳ Renforcer la collaboration entre la Division Apiculture et la Direction des Services Vétérinaires

L'autorité compétente (DSV) peut s'appuyer sur les connaissances pratiques et théoriques de la Division apicole. Ce qui permettrait la mise en place d'un système de suivi-contrôle cohérent et de protéger au mieux les consommateurs (ex : retirer les produits incriminés) et les producteurs (éviter la propagation de maladies de rucher en rucher par ex).

↳ **Doter la division Apiculture de moyens** lui permettant d'assumer ses fonctions: personnel, matériels et financier.

↳ Favoriser les discussions Etat/acteurs de la filière.

Des concertations entre acteurs de la filière découlent souvent des actions cherchant à apporter des améliorations ou solutions à un élément essentiel dont dépend le développement des activités apicoles. Les initiatives viennent souvent des acteurs privés mais l'Etat doit favoriser au mieux l'émergence de ces initiatives.

↳ Renforcer les contrôles des applications de la législation en vigueur

C'est une tâche que l'Etat doit assurer : contrôles sur la commercialisation des produits apicoles, sur la qualité du miel, sur l'identité des collecteurs.

Le contrôle des importations doit permettre de préserver l'absence de fléaux tels que la varroa et la loque.

*

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: Situation de la production et du commerce mondial de miel en 2000.....	7
Tableau 2: Le commerce extérieur de miel de quelques pays.....	8
Tableau 3 : Les types et les zones d'action des acteurs d'appui	11
Tableau 4 : Les saisons de récolte de miel	13
Tableau 5 : Les types de miel dominants par région.....	14
Tableau 6 : Comparaison par région des revenus générés par l'apiculture traditionnelle	17
Tableau 7 : Comparaison par région des revenus générés par l'apiculture moderne.....	18
Tableau 8 : Comparaison des chiffres d'affaires des apiculteurs des régions de cueillette de miel.....	18
Tableau 9 : Estimation de l'offre globale en production de miel des régions étudiées.....	19
Tableau 10 : Les autres régions mellifères de Madagascar.....	20